



www.mairie-gassin.fr

FINANCES

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

comptabilite@mairie-gassin.fr

COMMUNE DE GASSIN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET

SYNTHETIQUE DU COMPTE

FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La commune de Gassin participe à l'expérimentation du compte financier unique ou « CFU ». Ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU en bref

- Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée**.

Ce que le CFU apporte dès aujourd'hui

- Une information financière **plus simple** et **plus lisible** : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également **enrichie**, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un **travail collaboratif** simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document **commun**. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Les principales nouveautés :

- Le CFU met en évidence, dès sa partie I « *Informations générales et synthétiques* », des **informations clés** sur la situation financière de la collectivité, en particulier :
 - la présentation rénovée des ratios distingue des ratios par habitant et des ratios de structure et d'analyse financière avec deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement ;
 - une nouvelle présentation des résultats ;
 - le bilan et le compte de résultat synthétiques ;
 - les taux des contributions et produits afférents.

- La lecture de l'**exécution budgétaire** modernisée (partie II) se complète d'une **vision patrimoniale** (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.
- Les « états annexés » (partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Les états figurant dans la partie IV du CFU expérimental correspondent à certaines annexes du cadre de compte administratif. Par mesure de **simplification**, toutes ne figurent pas dans le CFU. Le CFU permet ainsi de supprimer des états qui ne sont plus jugés utiles, et de mettre davantage en lumière les informations pertinentes. Certaines informations ont été remontées en début de CFU afin de les mettre en exergue (périmètre, modalités de vote).
- Une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de **contrôles automatisés** entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. Si des discordances subsistaient, elles apparaîtraient avant la page des signatures du CFU.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année.

Budget principal

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de **6 632 947,64 €** se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	8 774 033,24 €
Dépenses	7 260 281,01 €
Clôture exercice	1 513 752,23 €
Résultat reporté 2023	4 856 088,34 €

Excédent de fonctionnement :	<u>6 369 840,57 €</u>

Section d'investissement

Recettes	3 162 602,08 €
Dépenses	3 494 900,67 €
Clôture exercice	- 332 298,59 €
Résultat reporté 2023	595 405,66 €

Résultat de clôture 2024	263 107,07 €
Restes à réaliser Dépenses – Recettes :	- 799 873,00 €

Déficit d'investissement	- 536 765,93 €

Excédent de fonctionnement cumulé :	6 369 840,57 €
Excédent d'investissement cumulé :	263 107,07 €

Résultat de clôture TOTAL 2024	<u>6 632 947,64 €</u>
Excédent de fonctionnement reporté	6 369 840,57 €
Part à affecter à l'investissement :	- 2 000 000,00 €

Résultat fonctionnement à reporter	<u>4 369 840,57 €</u>

➤ **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de la section de fonctionnement se sont élevées à **8 774 033,24 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2024
013 – Atténuation de charges	61 448,66
70 – produits des services	205 494,72
73 – impôts et taxes	7 800 965,64
74 – dotations	368 465,74
75 – autres produits gestion courante	217 901,55
76 – produits financiers	-
77 – produits exceptionnels	4 979,50
042 – opération d'ordre	114 777,43
TOTAL	8 774 033,24

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des recettes de fonctionnements sur les 4 dernières années :

CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024		Evolution moyenne 20/24	
				Valeur	%	Valeur	%
8 581 001	8 628 537	9 207 315	8 774 033	- 433 282	- 4,71 %	+ 64 344	+ 2,56%

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à **7 260 281,01 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2024
011 – Charges à caractère général	1 955 872,46
012 – Charges de personnel	3 547 775,28
014 – Atténuation de produits	912 533,00
65 – autres charges de gestion	721 545,20
66 – charges financières	57 113,82
67 – charges exceptionnelles	279,83
68 – Dotations et provisions	
042 opérations d'ordre	65 161,42
TOTAL	7 260 281,01

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des dépenses de fonctionnements sur les 4 dernières années :

CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024		Evolution moyenne 20/23	
				Valeur	%	Valeur	%
5 568 915	5 948 717	7 243 225	7 260 281	+ 17 056	+ 0,23 %	+563 788	+ 9,60

Résultats de fonctionnement

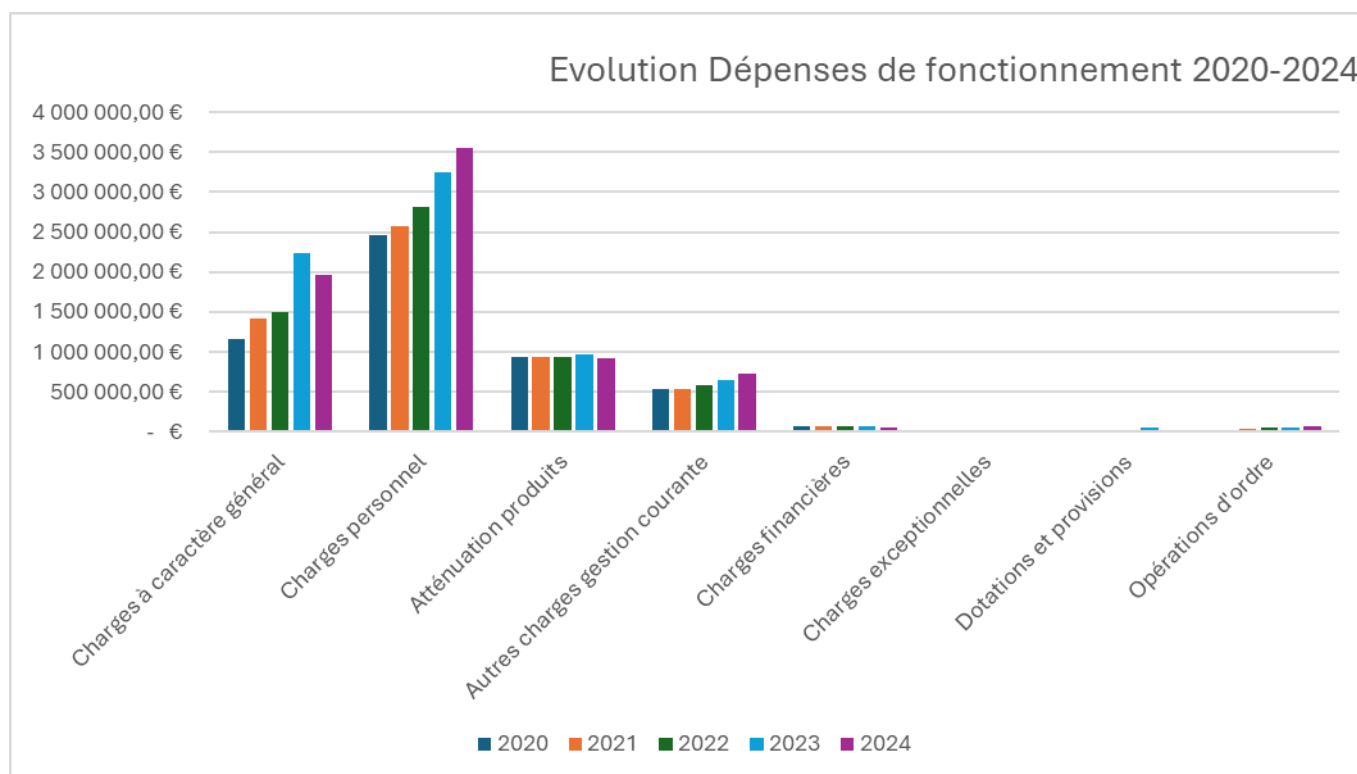
Le tableau ci-dessous donne l'évolution des résultats de fonctionnement sur les 4 derniers exercices

CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
3 012 086,21	2 679 850,04	1 964 089,82	1 513 752,23

Evolution

Dépenses de fonctionnement 2020-2024

		2020	2021	2022	2023	2024
011	Charges à caractère général	1 154 395,49	1 424 904,83	1 489 402,79	2 230 177,31	1 955 872,46
012	Charges personnel	2 456 655,98	2 575 457,33	2 818 915,00	3 246 046,96	3 547 775,28
014	Atténuation produits	935 489,87	939 737,84	942 479,36	970 143,71	912 533,00
65	Autres charges gestion courante	529 340,92	527 700,41	585 574,17	641 334,33	721 545,20
66	Charges financières	70 228,41	66 942,62	63 715,31	60 418,20	57 113,82
67	Charges exceptionnelles	1 664,81	0	3 631,04	316,65	279,83
68	Dotations et provisions				50 000,00	
042	Opérations d'ordre	21 732,18	34 172,07	44 999,68	44 788,26	65 161,42



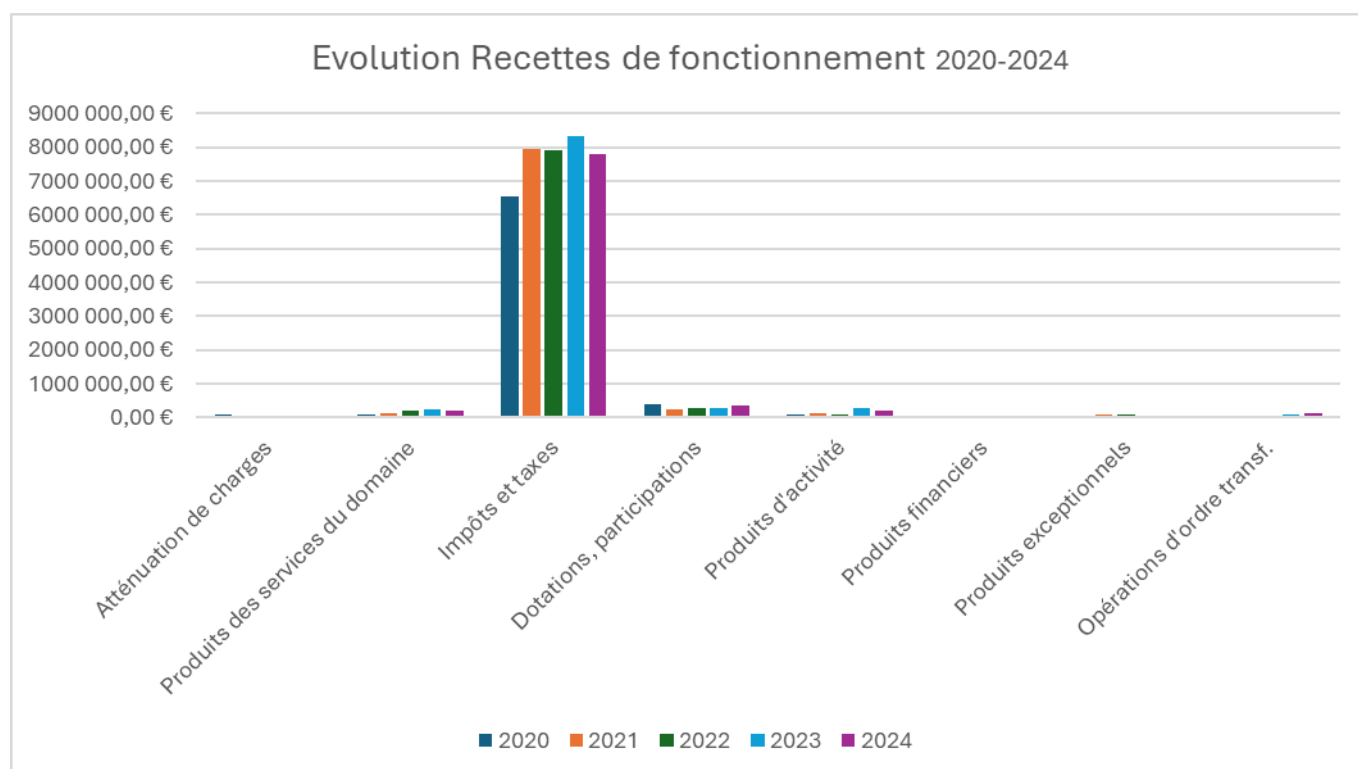
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,23 % par rapport à celles de 2023 passant de 7 243 225,42 à 7 260 281,01 soit + **17 056 €**.

- Les charges à caractère général ont diminué de 12,30 % passant de 2 230 177 € à 1 955 872,46 €.
- Les charges de personnel ont augmenté de 9,30 % passant de 3 246 046 € à 3 547 775,28 € principalement dû au remplacement d'agents éloignés du service et aux nouveaux recrutements d'agents (pour comparaison, 2023 : 76 agents, 2024 : 80 titulaires et non titulaires). *Pour information, ces charges sont atténuées par le remboursement de rémunération du personnel voire chapitre 013 des recettes de fonctionnement.*
- Le chapitre 014 « atténuation de produits » a diminué de 5,94 % passant de 970 143,71 € à 912 533,00 €, dû au reversement d'un dégrèvement d'une taxe exceptionnelle.

- Les charges de gestion courante ont augmenté de 12,51 % passant 641 334,33 € à 721 545,20 €, principalement dû par la hausse des frais de missions des élus, des cotisations Urssaf des élus, et l'augmentation de la subvention de fonctionnement aux profits des budgets annexes du CCAS et de l'office de tourisme.
- Les charges exceptionnelles, depuis le passage en M57, ce chapitre ne concerne que les titres annulés des exercices antérieurs.

Recettes de fonctionnement 2020-2024

		2020	2021	2022	2023	2024
013	Atténuation de charges	96 703,20	54 747,78	49 013,95	44 898,85	61 448,66
70	Produits des services du domaine	95 637,86	122 311,76	194 181,72	222 392,01	205 494,72
73	Impôts et taxes	6 532 665,34	7 954 955,41	7 920 091,64	8 317 217,88	7 800 965,64
74	Dotations, participations	394 441,21	249 144,16	282 766,89	278 742,50	368 465,74
75	Produits d'activité	88 925,58	114 805,36	107 711,07	265 304,73	217 901,55
76	Produits financiers	6,00	25,17	28,28	55,55	
77	Produits exceptionnels	41 917,64	85 011,67	70 773,84	2 913,00	4 979,50
042	Opérations d'ordre transf.	21 732,18	34 172,07	4 000,00	75 790,72	114 777,43



Les recettes de fonctionnement ont diminué d'environ 4,70 % par rapport à celles de 2023 passant de 9 207 315 € à 8 774 033 €, soit – 433 282 €.

Trois chapitres sont en baisse :

- 73- Impôts et taxes passant de 8 317 217,88 € à 7 800 965,64 €, - 6,21 %, principalement dû à la baisse des recettes sur les droits de mutation.

- 70- produits des services : encaissements cantine - périscolaire et centre aéré, moins de concessions cimetièrre, de location de salle et autres produits annexes (régies), passe de 225 392 € à 205 495 € compensé par une nouvelle recette versée par le CCAS relatif au remboursement des charges supplétives supportées par la commune.
- 75- autres produits de gestion courante : revenus des immeubles et produits divers de gestion courante, passant de 265 304 ,73 € à 217 901,55 €, principalement dû à une baisse des produits divers (*astreintes-condamnation-sinistres*)

Modéré par la hausse des chapitres :

- 013 - atténuation de charges, passant de 44 898,85 € à 61 448,66 € - remboursement rémunération du personnel en congé longue maladie (*maladie ordinaire non assurée*) principalement dû à une recette exceptionnelle relative au remboursement d'un capital décès d'un agent.
- 74 - dotations et participation, passant de 278 742 € à 368 465,74 €, principalement dû à la subvention de la CAF, à la dotation de solidarité rurale, la dotation pour les élections et la compensation au titre taxe foncière, toutes en légère augmentation, compensé par la baisse du remboursement des communes des frais de fonctionnement des écoles enfants non gassinois scolarisés à Gassin.
- 77 - produits spécifiques, concernent les mandats annulés des exercices précédents et les produits des cessions, passant de 2 913 € à 4 979,50 €, principalement dû à la vente exceptionnelle de matériel.

➤ Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à **3 162 602,08 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2024
13 – subventions	474 937,13
16 – emprunts et dettes assimilées (caution reçue)	9 080,00
10 – dotations, fonds divers, réserves	613 423,53
1068 – Excédents de fonct. capitalisés	2 000 000,00
21 – Terrains nus	
23 – immobilisation en cours (remb. Avances)	
040 – opérations d'ordre transfert entre sections	65 161,42
041 – opération d'ordre patrimoniales	
TOTAL	3 162 602,08

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des recettes d'investissement sur les 4 dernières années :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024		Evolution moyenne	
					Valeur	%	Valeur	%
	2 438 412	1 091 244	3 879 901	3 162 602	- 717 299	- 18,48	+ 241 397	+ 109,76
RAR		44 316,00	65 000,00	136 000,00				

Il est à noter que des excédents de fonctionnement capitalisés ont été réalisés d'un montant de 1 600 000 € en 2021, 700 000 € en 2022, 3 255 000 € en 2023 et 2 000 000 € en 2024.

➤ Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à **3 494 900,67 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2024
10 – dotations fonds divers	
20 – immobilisations incorporelles	50 917,30
204 – subventions d'équipement versées	226 674,68
21 – immobilisations corporelles	2 325 868,72
23 – immobilisations en cours	527 219,56
Total des opérations d'équipement	151 490,77
16 – emprunts et dettes assimilées	97 952,21

040 – opérations d’ordre transfert entre sections	114 777,43
041 – opération d’ordre patrimoniales	
TOTAL	3 494 900,67

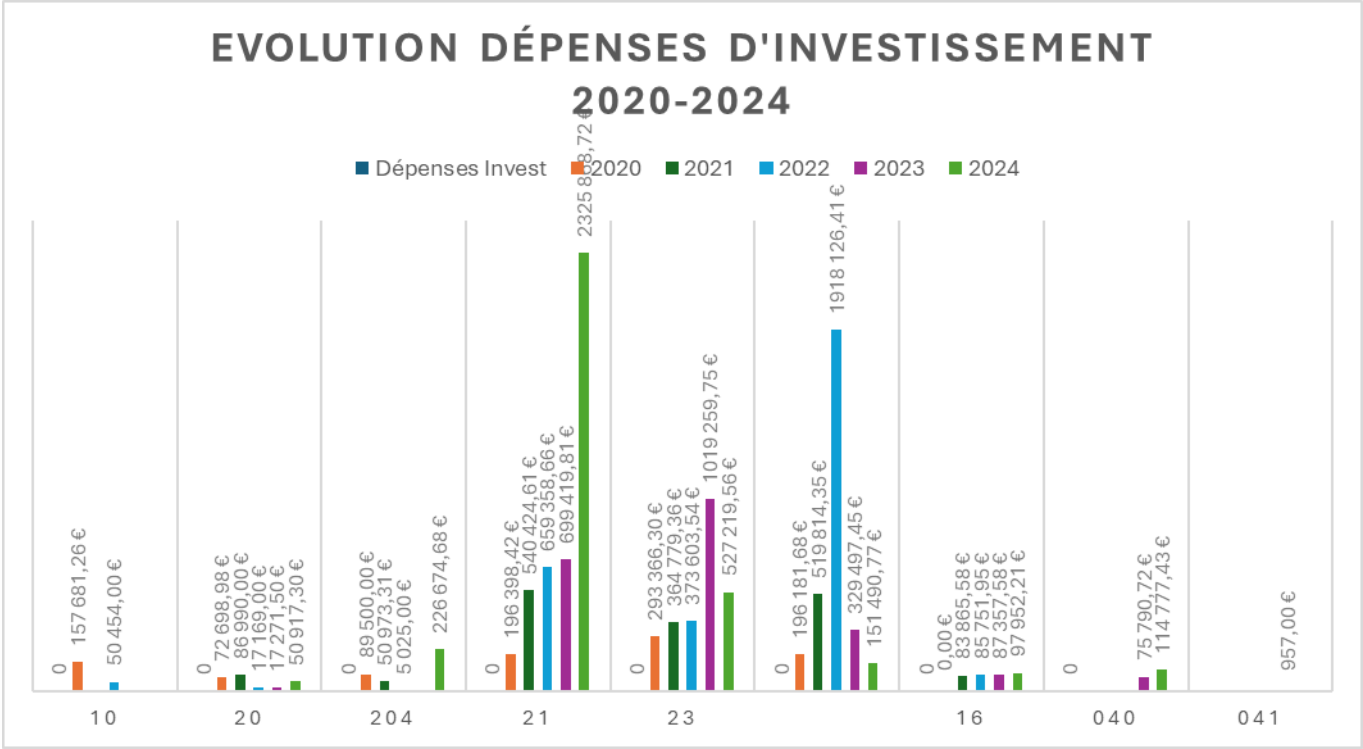
Le tableau ci-dessous donne l’évolution des dépenses d’investissement sur les 4 dernières années :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023/2024		Evolution moyenne	
					Valeur	%	Valeur	%
	1 652 607	3 114 241	2 229 553	3 494 900	1 265 347	+ 56,75 %	+ 614 095	+ 37,59
RAR	1 655 949	1 723 382	1 012 397	935 873	- 76 524	- 7,55 %	- 265 533	- 14,91

Evolution

Dépenses d’investissement 2020-2024

		2020	2021	2022	2023	2024
10	Dotations divers	157 681,26		50 454,00		
20	Immo. incorporel.	72 698,98	86 990,00	17 169,00	17 271,50	50 917,30
204	Subv. Equip. Vers	89 500,00	50 973,31	5 025,00		226 674,68
21	Immo. corporel.	196 398,42	540 424,61	659 358,66	700 376,81	2 325 868,72
23	Immo en cours	293 366,30	364 779,36	373 603,54	1 019 259,75	527 219,56
	Opérat° équipem.	196 181,68	519 814,35	1 918 126,41	329 497,45	151 490,77
16	emprunts	84 449,97	83 865,58	85 751,95	87 357,58	97 952,21
26	Particip. Créance					
040	Opération d’ordres				75 790,72	114 777,43



Les dépenses d’investissement sont en hausse cette année passant de 2 229 553 € à 3 494 900 € et correspondent entre autres, à l’aménagement du terrain culturel, l’achat d’un bien dans le village, l’acquisition de 6 véhicules dont 2 électriques et 2 vélos électriques, le renouvellement du parc de photocopieurs pour tous les services, l’installation de la signalisation passages piétons RD 98, l’extension

du réseau de vidéoprotection, des aménagements de terrain et de voirie et des travaux d'aménagement d'alimentation en eau dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

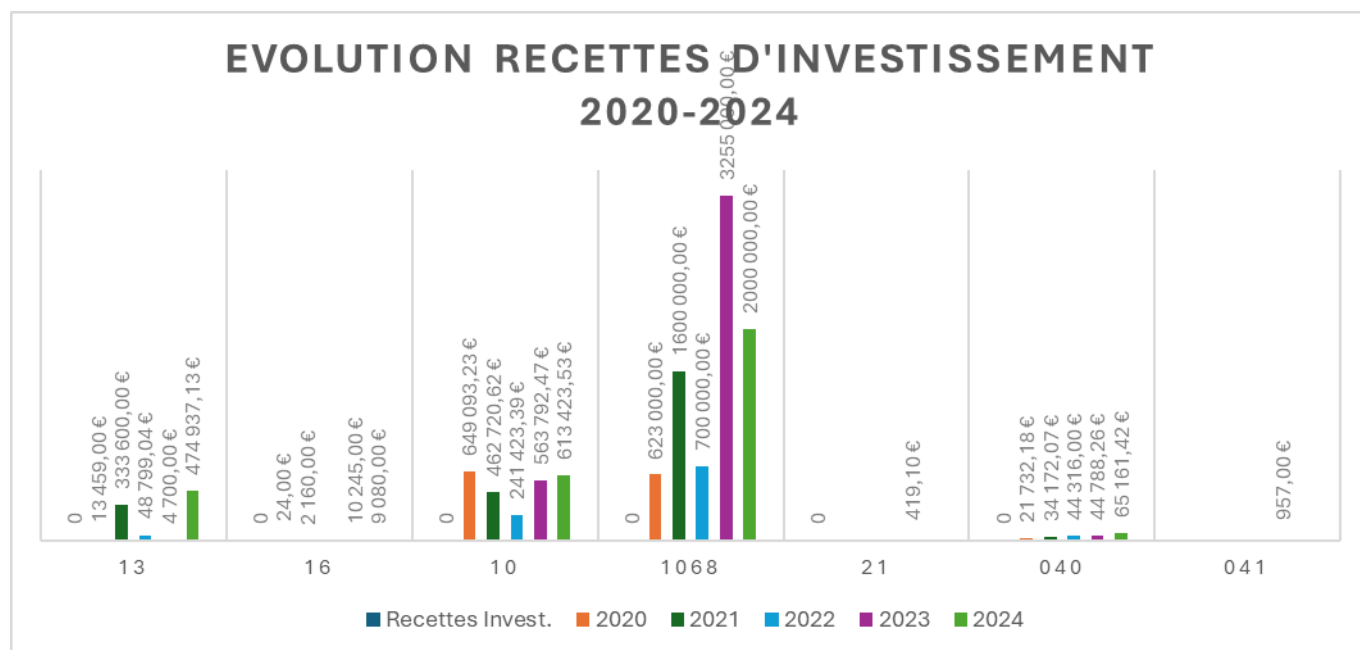
Pour information, les dépenses chapitre 10 « dotations divers » correspondent au remboursement de taxe d'aménagement suite modification ou annulation de permis de construire ; pour les modifications, certains montants sont encaissés à nouveau sur le même exercice ou l'exercice suivant. À partir de 2023, les remboursements liés à l'annulation des permis de construire sont directement déduits du montant des taxes à payer.

Dépenses favorables à l'environnement

- Relamping Eglise, ateliers centre technique
- Achat d'un véhicule électrique
- Pose de films occultants sur les vitres du centre technique

Recettes d'investissement 2020-2024

		2020	2021	2022	2023	2024
13	Subvent° équipement	13 459,00	333 600,00	48 799,04	4 700,00	474 937,13
16	Emprunts dettes cautions	24,00	2 160,00		10 245,00	9 080,00
10	Dotations fonds div.	649 093,23	462 720,62	241 423,39	563 792,47	613 423,53
1068	Exced. Fonct° capit.	623 000,00	1 600 000,00	700 000,00	3 255 000,00	2 000 000,00
21	Terrains nus				419,10	
040	Opérations d'ordre	21 732,18	34 172,07	44 316,00	44 788,26	65 161,42
041					957,00	



Les principales ressources en investissement sont les subventions, le FCTVA et la taxe d'aménagement.

- les subventions perçues en 2024 correspondent à la participation du département pour la création d'un espace naturel et culturel, aux amendes de police et au fonds de concours perçu de la communauté de communes de Saint-Tropez, pour l'acquisition d'une maison dans le village.

- le chapitre 16 correspond aux cautions reçues des locations des biens.

- le FCTVA (*récupération TVA sur investissement N-2*) perçu en 2024 est en hausse, passant de 295 684 € en 2023 à 482 733,49 €, dont 13 875 € de versement complémentaire sur des dépenses de 2020.

- la taxe d'aménagement est en baisse passant de 268 108 € à 130 690 € principalement dû à la diminution sensible des montants collectés par la DDTM et la DGFIP, liée à la diminution du nombre d'autorisations d'urbanisme, au calendrier de collecte désormais à l'achèvement des travaux et non plus à la délivrance de l'autorisation, mais aussi aux difficultés de la DGFIP pour mettre en œuvre le nouveau processus, conduisant à ralentir les encaissements qui seront donc différés, pour la majorité d'entre eux, en 2025.

Les « opérations d'ordre de transfert entre section » regroupe l'ensemble des dépenses (en section de fonctionnement (chapitre 042) et des recettes (en section d'investissement chapitre 040) d'ordre de section à section relatives aux amortissements. Les recettes du chapitre 042 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 040.

Le chapitre 041, concerne les opérations patrimoniales, équilibré en dépense et en recette, il n'y a pas eu d'opération cette année.

Capacité d'autofinancement

	2024	2023	2022	2021	2020
Dépenses réelles fonctionnements (hors intérêts)	7 203 167,19	7 182 807,20	5 885 002,04	5 467 800,41	5 077 547,07
Recettes réelles de fonctionnement	8 774 033,24	9 207 315,24	8 628 567,39	8 581 001,31	7 250 296,83
Retraitement de recettes exceptionnelles	4 979,50	2 913,00	70 773,84	-85 011,67	41 917,64
Capacité courant financement	1 565 886,55	2 021 595,00	2 672 791,51	3 028 189,23	2 060 603,71
Intérêts	57 113,82	60 418,20	63 715,31	66 942,62	70 228,41
Autofinancement brut	1 508 772,73	1 961 176,82	2 609 076,20	2 961 246,61	1 990 375,3
Capital emprunts	87 592,21	85 935,68	84 351,95	82 838,11	84 449,97
Retraitement capital exceptionnel					
Autofinancement Net	1 421 180,52	1 875 241,24	2 524 724,25	2 878 408,50	1 905 925,33

Etat de la Dette

Au 31 décembre 2024 l'endettement de la commune de Gassin s'établissait ainsi :

Endettement au 31/12/24	Nombre d'habitants INSEE	Endettement par habitant	Strate 2023	Strate 2021	Strate 2023
			Endettement Cne 2000>3500/h	Endettement Cnes tourist. littoral maritime 10-20 000 h	Moyenne en France
1 329 533,40 €	2 711	490,42 €	604 €	944 €	1 038,20 €

Ce montant de **1 329 533,40 €** d'endettement se répartit sur 2 prêts. Tous sont en taux fixe.

Autofinancement brut : **1 508 772,73 €**

Capacité de désendettement de la commune : $1\,329\,533,40 / 1\,508\,772,73 = 1 \text{ an}$

Les projets d'investissement ont été réalisés depuis mars 2014 sans endettement supplémentaire et les projets d'investissement 2025 sont envisagés également sans recours à l'emprunt.

Par ailleurs, pour permettre d'assurer pleinement l'ensemble des missions du CCAS et de l'office de tourisme, la commune apporte, en complément des subventions attribuées à ces deux structures, un support régulier de services, tel que la mise à disposition de locaux, de personnel pour le CCAS, et de véhicules de déplacement.

Le montant de ses charges supplétives supportées par le budget principal de la commune est estimé à **14 035 €** pour CCAS et **39 501 €** pour l'office de tourisme.